

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le lundi 13 novembre 2017 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - .1 du procès-verbal du 2 octobre 2017;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - .1 Avis de motion – Règlement de taxation numéro 17-456 fixant le taux de taxe foncière générale; police et autres compensations pour l'année 2018;
 - .2 Détermination de la date pour l'adoption du budget;
 - .3 Établissement du calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil;
 - .4 Enquête salariale effectuée par Raymond Chabot Grant Thornton ressources humaines;
 - .5 Achat de papeterie d'Infotech pour 2018;
- 6 Administration financière**
 - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 13 novembre 2017;
- 7 Sécurité publique**
 - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 - .2 Remerciements aux pompiers et au comité des loisirs pour l'Halloween;
 - .3 Don à l'Association des pompiers volontaires pour une réception de Noël;
 - .4 Renouvellement de l'entente de service de sécurité incendie avec la municipalité de Bolton-Est;
 - .5 Nomination d'un représentant et d'un substitut de la municipalité d'Austin aux réunions de la Régie de police de Memphrémagog;
- 8 Transport, voirie**
 - .1 Installation d'une structure à membrane;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
 - .1 Demande de soutien financier de Corridor appalachien pour le projet de conservation d'une propriété privée dans le secteur névralgique du corridor faunique Austin-Orford;
- 10 Loisirs et culture**
 - .1 Offre de services pour le contrat d'entretien de la patinoire;
- 11 Hygiène du milieu**
 - .1 Adjudication du contrat pour la vidange, le transport et le traitement des boues des fosses septiques et des fosses de rétention;
- 12 Santé et bien-être**
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Levée de l'assemblée**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2017-11-233)

**Il est proposé par le conseiller P-E. Guilbault
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017 (234)

2017-11-234

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2017, au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J-C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2017 soit approuvé et adopté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2017-11-235

AVIS DE MOTION (235)

La conseillère I. Couture donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption. Ce règlement aura pour objet de fixer *le taux de taxe foncière générale, la compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes, des matières recyclables et des matières organiques, la compensation pour la vidange des systèmes septiques, la compensation pour les coûts du maintien de l'inventaire et l'équilibrage du rôle et autres compensations.*

Une dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la Loi.

Donnée à Austin, ce 13 novembre 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-456 FIXANT :
LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE,
TAUX DES SERVICES POUR LA POLICE COMPRIS;
LA COMPENSATION POUR L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS ULTIMES,
DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES;
LA COMPENSATION POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES;
LA COMPENSATION POUR LES COÛTS DU MAINTIEN DE L'INVENTAIRE ET
L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE;
LE TARIF DU CAMP DE JOUR
ET AUTRES COMPENSATIONS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à l'assemblée ordinaire tenue le 13 novembre 2017.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller
appuyé par le conseiller**

ET RÉSOLU QUE:

le présent règlement numéro 17-456 soit adopté, ordonnant, décrétant et statuant ce qui suit :

Article 1

Qu'une **taxe foncière générale au taux de\$ par 100 \$ d'évaluation** soit imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité pour l'exercice financier 2018, taxe qui comprend les services de la Régie de police de Memphrémagog au taux de \$ par 100 \$ d'évaluation;

2017-11-235

Article 2 – Service résidentiel

Qu'une **compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes, des matières recyclables et des matières organiques au tarif de\$ (..) par unité de logement** soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2018;

Article 3 – Services aux industries, commerces et institutions (ICI)

1. Qu'une **compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes au tarif de \$/verge³ (.....), location du contenant comprise, ou de \$/bac roulant;**
2. Qu'une **compensation pour l'enlèvement des matières recyclables au tarif de \$/verge³ (), location du contenant comprise, ou de \$/bac roulant;**
3. Qu'une **compensation pour l'enlèvement des matières organiques au tarif de \$/verge³ (), location du contenant compris, ou de \$/bac roulant;**
4. Qu'une **compensation pour la récupération des matières recyclables au centre de tri à Sherbrooke au tarif de\$/porte (.....);**
5. Qu'une **compensation pour l'enfouissement des déchets ultimes au tarif de\$/tonne métrique (....)**
6. Qu'une **compensation pour le traitement des matières organiques au tarif de\$/tonne métrique,**

soient exigées et prélevées pour chacun des ICI énumérés ci-dessous pour l'exercice financier 2018 :

- commerce utilisant un bac de plus de 360 litres;
- dépanneur;
- garage;
- marina;
- bureau de poste (recyclage seulement);
- salle de réception;
- ébénisterie;
- plage (dans les développements privés);
- commerce au détail

Article 4

Qu'une **compensation pour la vidange des systèmes septiques au tarif de ...\$ (..) pour chaque unité de logement utilisé comme résidence permanente et habitée à l'année longue et pour chaque résidence secondaire soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2018;**

Article 5

Qu'une **compensation pour le maintien de l'inventaire et l'équilibrage du rôle d'évaluation au tarif de...\$ (..) pour chaque unité d'évaluation comportant au moins un bâtiment principal et au tarif de...\$ (..) pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant ou avec bâtiment accessoire seulement soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2018 conformément à l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;**

Article 6

Qu'une **compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de\$ (.....) pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal et au tarif de\$ (.....) pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant dans le secteur du **Développement du Lac Webster** soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2018 conformément au règlement numéro 06-335 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires dans le Développement du Lac Webster;**

Article 7

Qu'une **compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de .. \$ (..) pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal et au tarif de \$ (..) pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant dans le secteur du **Développement Quatre-Saisons** soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2018 conformément aux règlements numéros 07-346 et 11-394 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du**

propriétaire dans le Développement Quatre-Saisons;

Article 8

Qu'une **compensation pour l'entretien d'hiver au tarif de \$ ()** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal dans le secteur des **chemins des Cerfs, Bob et Pat** soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2018 conformément au règlement numéro 07-350 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires dans le secteur;

Article 9

Qu'une **compensation pour l'entretien d'hiver au tarif de... \$ (..)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal sur le **chemin Clark** soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2018 conformément au règlement numéro 11-392 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Clark;

2017-11-235

Article 10

Qu'une **compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de\$ (...)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal sur le **chemin Dufresne** soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2018 conformément au règlement numéro 08-362 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Dufresne;

Article 11

Qu'une **compensation pour la fourniture des services municipaux de \$** par 100 \$ d'évaluation de la valeur non imposable du terrain, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2018 de chaque propriétaire d'un immeuble exempt de la taxe foncière comme le prévoit le paragraphe 12 de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Article 12

Qu'une **compensation pour la fourniture des services municipaux de \$** par 100 \$ d'évaluation de la valeur non imposable du terrain, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2018 de chaque propriétaire d'un immeuble exempt de la taxe foncière comme le prévoit le paragraphe 19 de l'article 204 et le paragraphe 1 de l'article 205. 1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Article 13

Qu'une **compensation pour l'achat de publicité dans le Bottin des produits et services d'Austin** au tarif de 100 \$ pour une carte de visite ou de 350 \$ pour une demi-page deux couleurs soit prélevée pour tous les citoyens qui se prévaudront de ce service pour l'exercice financier 2018;

Article 14

Qu'une **compensation pour les frais d'inscription** au camp de jour et au service de garde connexe soit prélevée pour tous les citoyens qui se prévaudront de ce service pour l'exercice financier 2018 aux tarifs suivants :

Frais d'inscription pour sept semaines, pour les enfants d'une même famille :

un enfant	\$
deux enfants	\$
trois enfants	\$
quatre enfants	\$

Un supplément de 25 \$ par enfant est imposé aux non-résidents.

Frais d'inscription à la semaine :

Pour un enfant	\$
Pour les deuxième, troisième et quatrième enfants d'une même famille	\$ chacun

Frais pour le service de garde avant et après les heures du camp de jour :

7 \$ par jour ou 30 \$ par semaine par enfant.

Article 15

Lorsqu'un versement n'est pas effectué à sa date d'échéance, seul le versement alors dû est exigible et porte intérêt au taux annuel décrété par résolution du conseil municipal;

Article 16

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Il est adopté dans son ensemble, article par article, paragraphe par paragraphe, de manière à ce que si un article, un paragraphe était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions continueraient à s'appliquer autant que faire se peut.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière

2017-11-236

DÉTERMINATION DE LA DATE POUR L'ADOPTION DU BUDGET (236)

**Il est proposé par le conseiller J-P. Naud
appuyé par le conseiller J-C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2018 ait lieu le lundi 18 décembre à 18 h 30 et que les séances de travail préparatoire aient lieu les 4 décembre à 9 h et le 11 décembre à 13 h 30.

ADOPTÉE

2017-11-237

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2018 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018 (237)

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE les séances ordinaires et extraordinaires du conseil seront tenues à l'hôtel de ville situé au 21, chemin Millington, Austin;

ATTENDU QUE les séances ordinaires ont lieu le lundi, sauf exception, et qu'elles débutent à 19 h.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil tienne ses séances ordinaires aux dates suivantes en **2018** : **8** janvier • **5** février • **5** mars • **mardi 3 avril** (Pâques) • **7** mai • **4** juin • **mardi 3 juillet** (fête du Canada) • **6** août • **mardi 4 septembre** (fête du Travail) • **1** octobre • **5** novembre • **3** décembre;
2. un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2017-11-238

ENQUÊTE SALARIALE EFFECTUÉE PAR RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON RESSOURCES HUMAINES (238)

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 2017-01-16, le conseil a confié à Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), Ressources Humaines, le mandat de procéder à la réalisation d'une enquête salariale afin d'évaluer l'équité externe de sa structure salariale;

ATTENDU QUE RCGT a procédé à une enquête de rémunération auprès de municipalités situées en Estrie ayant les caractéristiques similaires relativement à la population, à la richesse foncière, au budget de fonctionnement, au nombre de logements, à la masse salariale et au nombre d'employés;

ATTENDU QUE pour valider certains renseignements et de compléter leur analyse, RCGT a consulté diverses conventions collectives d'organisations comparables et des statistiques provenant d'Emploi-Québec;

ATTENDU QU'au regard des résultats de l'enquête, RCGT a présenté au conseil le résumé de l'enquête salariale et propose certains ajustements;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P-E. Guilbault
appuyé par le conseiller J-C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil procède à l'ajustement recommandé par Raymond Chabot Grant Thornton Ressources Humaines.

ADOPTÉE

2017-11-239

AUTORISATION D'ACHAT DE PAPETERIE D'INFOTECH POUR 2018 (239)

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

autorisation soit donnée pour commander les formulaires de comptes de taxes et autres papeteries d'Infotech que la municipalité prévoit utiliser en 2018 selon l'offre reçue au montant de 5 108,34 \$, taxes comprises, dont une tranche de cinquante pour cent sera versée le 15 novembre 2017 et le solde après livraison en 2018.

ADOPTÉE

2017-11-240

**COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT** (240)

Comptes payés après le 2 octobre

Salaires au net du 2017-10-05 (pompiers septembre compris)	11 743,54
Salaires au net du 2017-10-12	8 616,26
Salaires au net du 2017-10-19	5 805,44
Salaires au net du 2017-10-26	8 744,62
Ministre du Revenu (octobre)	13 776,02
Receveur Général (octobre)	5 298,61
Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence et caserne nord)	916,24
Bell Mobilité	468,20
Page Net du Canada (service télécommunications)	615,70
Hydro-Québec (hôtel de ville et caserne, éclairage)	2 928,58
Xerox (copies)	1 262,37
Fonds d'information (avis de mutations septembre)	88,00
CIBC Visa (formation, livre, matériaux élections, entretien camions, voirie, outils, entretien souffleuses et quai Bryant)	2 421,22
La Capitale Assurances (assurance groupe octobre et novembre)	9 872,08
Petite caisse (timbres, dépenses parcs, rencontres, film, divers)	518,55
A.P.E.L.O. (subvention Fonds vert)	11 132,98
A.P.L.S. (subvention Fonds vert)	1 520,45
Centraide Estrie (contribution annuelle)	766,00
Lotus Marketing inc (refonte du site web - 1 ^{er} versement)	4 484,03
Les Enfants GIOIA (contribution financière)	400,00
Canton d'Hatley (rencontre d'agents de la MRC)	17,00
Carte Rona (matériaux pour quai Bryant, parcs, patinoire)	494,05
Elizabeth Fancy (conciergerie octobre)	636,48
Mireille Dagenais (gestion du site web - 3 ^e trimestre)	620,87
Sani-Estrie inc. (matières résiduelles)	21 130,41
RIGDSC (compostage)	2 036,70
Enviro5 (fosses septiques)	1 032,34
Germain Lapalme et Fils (travaux North-Millington - 4 ^e décompte)	27 802,38
Guy Martineau (contrat gazons - entretien paysager)	1 315,00
Pavage Orford (travaux divers)	15 950,08
FarWeb IT (service technique informatique)	312,74
Rémunération personnel de scrutin (30 octobre et 5 novembre)	11 298,98
Valérie Boisvert (présentation du film <i>Demain</i>)	88,24
Julie Bouffard (comité des loisirs : bonbons d'Halloween - fête de Noël)	800,00
Hélène Langlois (plaques commémoratives patrimoine)	34,49
Bruno-Thomas Bianchi (sculptures, comité local du patrimoine)	450,00
Comité culturel (dépenses au 15 octobre)	2 911,81

Remboursement bibliothèque et sports	810,00
Remboursement de taxes (taxes trop perçues)	8 238,71
Personnel (déplacements / kilométrage)	3 980,81
Personnel (déboursés divers, camp d'été)	779,29
Total payé au 13 novembre 2017	192 119,27 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Câble-Axion Digitel inc (internet hôtel de ville)	68,93
MRC Memphrémagog (maintien d'inventaire)	2 610,00
Monty Sylvestre (frais juridiques)	3 431,14
Mégaburo (fournitures et papeterie)	316,23
Plomberie Gilbert & Fils inc (réparation)	326,23
Druide Informatique (frais annuel Antidote)	202,36
Corridor Appalachien (colloque-écologie routière)	175,00
Infotech (papeterie)	189,51
Médias Transcontinental (avis publiques)	1 047,40
The Record (avis publiques)	2 739,16
Formules Municipales (scrutin - bulletins et fournitures)	5 020,68
Location Langlois (abris scrutin caserne nord)	116,70
FarWeb IT (service technique informatique & entretien portable)	878,90
Génératrice Drummond (entretien préventif)	667,72
Produits Sany inc. (papier hygiénique et nettoyeurs)	69,28
Marché Austin (épicerie, divers)	66,90

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Régie de Police de Memphrémagog (mensualité, quote-part)	53 872,00
Pierre Chouinard et Fils (diesel et essence)	846,32
Communication Plus (piles et réparation)	1 246,75
Prévimed inc. (oxygène - remplissage)	60,00
CSE Incendie et Sécurité inc (pièces scie à chaîne)	774,93
Magasin Bell Magog (remplacement cellulaire)	172,44
Napa Magog (entretien camions et bornes sèches)	318,98
Pro Shop Audio (désinstallation système d'urgence)	839,31
Aqua Pro-Jet (lavage extérieur caserne nord - élections)	459,90
Aréo-Feu (équipement et chaussons)	305,23
Quai Expert (sortie de bouées Baie Greene)	316,18

TRANSPORT

Focus Gestion (frais mensuel GPS)	245,82
Signalisation de l'Estrie (signalisation)	1 344,04
Signalisation des Cantons (signalisation)	1 839,60
SOS Castors (service chemin Patch)	346,60
Excavation Richard Bouthillette (accotements)	1 897,79
Campbell Scientific (frais de location - station météorologique)	787,50
Napa Magog (location annuelle Argoshield)	181,85
Récupération L. Maillé 2016 (service ch. Cooledge)	143,72

HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe Environex (analyses d'eau)	262,73
Service d'échange RapidGaz inc (récupération bouteilles propane)	20,70
Laurentide Re/Sources inc (matières RDD, etc.)	649,56
Les Entreprises ALJER inc (réhabilitation Lac des Sittelles)	51 616,60
MRC Memphrémagog (échantillonnage)	853,00
RAPPEL (travaux de réhabilitation Lac des Sittelles)	5 783,26

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Carrefour Action Municipale & famille (matériel PFA)	205,52
---	---------------

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Wolters Kluwer (publication)	153,98
-------------------------------------	---------------

LOISIRS ET CULTURE

MRC Memphrémagog (patrouille nautique et moules zébrées)	10 325,00
Location Langlois (Quai Bryant - location d'équipement)	73,45
Cabinets Portatifs Stukely Enr (Quai Bryant - toilette chimique)	816,33
Les Promenades de l'Estrie inc (Samedi culturel - transport)	689,84
Comma Imagination (panneau Parc Chagnon-Shonyo)	480,98
Archéo-Québec (formation: gestion du patrimoine archéologique)	120,00

FINANCEMENT	
Caisse Desjardins (capital, intérêts emprunt 11-384 et solde)	281 053,08
Banque Royale (capital + intérêts emprunt 10-375/10-374)	53 812,12
AFFECTATIONS	
Calhoun Super Structures (abri pour abrasifs)	20 797,83
CONTRATS	
Excavation Stanley Mierzwinski (travaux voirie été)	5 508,74
total au 13 novembre 2017	517 147,82

Total à payer au 13 novembre 2017 517 147,82 \$

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

2017-11-240

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de LA liste ainsi déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **192 119,27 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 13 novembre 2017 au montant de **517 147,82 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

Les conseillers J-P. Naud et P-E. Guilbault s'abstiennent de voter par conflit d'intérêt.

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 13 NOVEMBRE 2017

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 13 novembre 2017.

* * *

**RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET
TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

* * *

2017-11-241

**REMERCIEMENTS AUX POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET MEMBRES
DU COMITÉ DES LOISIRS** (241)

**Il est proposé par le conseiller J-C. Duff
appuyé par le conseiller P-E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil remercie :

- les pompiers et premiers répondants qui ont assuré bénévolement la sécurité des enfants qui ont parcouru les rues de la municipalité le soir de l'Halloween;
- les membres du comité des loisirs et autres bénévoles qui ont monté les décorations à l'hôtel de ville et ont reçu les enfants pour la distribution des friandises d'Halloween;
- les citoyens qui ouvrent généreusement leur porte aux enfants pour la rituelle tournée.

ADOPTÉE

DON A L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES POUR UNE RÉCEPTION DE NOËL (242)

ATTENDU QUE l'Association des pompiers volontaires d'Austin organise chaque année une réception marquant les fêtes de fin d'année;

2017-11-242

ATTENDU QUE la municipalité défraie chaque année une partie des coûts de la réception en témoignage de sa reconnaissance aux pompiers volontaires et aux premiers répondants pour leur engagement envers la communauté;

ATTENDU QUE la réception aura lieu le 2 décembre dans la salle communautaire.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J-P. Naud**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité verse la somme de 1 000 \$ à l'Association des pompiers volontaires pour couvrir une partie des dépenses pour la réception de Noël.

ADOPTÉE

2017-11-243

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-EST (243)

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale avec la municipalité de Bolton-Est visant la fourniture de services de protection incendie a été renouvelée le 1^{er} janvier 2016 pour une période de trois ans;

ATTENDU QUE le budget du Service de sécurité incendie pour les municipalités d'Austin et de Bolton-Est est déposé et joint pour faire partie de la présente résolution;

ATTENDU QUE pour 2018, troisième année de l'entente, il a été convenu de conserver le même mode de répartition des coûts d'exploitation du service entre les deux municipalités, à savoir :

- 50 % des dépenses du prorata du nombre des portes;
- 50 % des dépenses au prorata de la valeur des bâtiments desservis,
- seule la partie du territoire de Bolton-Est desservie par Austin étant prise en compte;

ATTENDU QUE la proportion du budget des dépenses imputables à Bolton-Est est établie à 26 %, selon les bases de calcul ci-après, établies sur les données connues en novembre 2017 :

	NOMBRE DE PORTES COUVERTES	VALEUR FONCIÈRE DES BÂTIMENTS
AUSTIN	1413	314 812,300\$
BOLTON-EST	559	100 160,960\$

ATTENDU QU'advenant l'achat d'un nouveau véhicule ou de matériel roulant, la municipalité se réserve le droit de revoir la répartition des frais;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

1. que le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;
2. que pour l'exercice financier 2018, la municipalité de Bolton-Est couvre 26 % du budget des dépenses du Service de sécurité incendie, ce qui représente la somme de **85 773 \$**;

3. que pour la durée des interventions sur son territoire, la municipalité de Bolton-Est continue à défrayer les services des pompiers et des premiers répondants sur une base horaire, au taux en vigueur;
4. que la municipalité de Bolton-Est demeure responsable de l'installation et de l'entretien, hiver comme été, des équipements, tels que les bornes sèches, installés sur son territoire;
5. que la présente résolution acceptée par la municipalité de Bolton-Est constitue le renouvellement de l'entente intermunicipale entre les deux municipalités pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE

2017-11-244

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT DE LA MUNICIPALITÉ AUX RÉUNIONS DE LA RÉGIE DE POLICE DE MEMPHRÉMAGOG (244)

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin doit nommer un représentant et un substitut pour représenter la municipalité aux réunions de la Régie de police de Memphrémagog.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J-P. Naud**

ET RÉSOLU QUE :

le conseiller **J.C. Duff** soit nommé à titre de représentant et que la mairesse **Lisette Maillé** soit nommée à titre de substitut de la municipalité, lors des réunions de la Régie de police de Memphrémagog.

ADOPTÉE

2017-11-245

INSTALLATION D'UNE STRUCTURE À MEMBRANE (245)

ATTENDU QUE la municipalité aménage une seconde installation d'entreposage d'abrasifs sur le territoire afin de faciliter les opérations de déneigement;

ATTENDU QUE la municipalité a acquis une structure à membrane pour abriter les abrasifs au site d'entreposage sur le chemin du Lac-Nick et souhaite faire l'installation avant le début de la saison hivernale 2017;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de **Construction François Bernier** une offre de service au montant de **10 780 \$**, taxes en sus, pour l'installation de la structure;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller P-E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil accepte la soumission de **Construction François Bernier** au montant de **10 780 \$**, taxes en sus, pour l'installation de la structure à membrane devant abriter les abrasifs sur le site du chemin du Lac-Nick;

ADOPTÉE

2017-11-246

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE CORRIDOR APPALACHIEN POUR LE PROJET DE CONSERVATION D'UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE DANS LE SECTEUR NÉVRALGIQUE DU CORRIDOR FAUNIQUE AUSTIN-ORFORD (246)

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin est partenaire dans le projet de corridor naturel reliant les monts Orford et Chagnon et a donné son appui à Corridor Appalachien en ce concerne la caractérisation, le suivi et les analyses détaillées du secteur;

ATTENDU QUE le projet de conservation d'une propriété privée dans ce secteur névralgique du corridor faunique Austin-Orford est en continuité avec le projet de

caractérisation et avec les orientations inscrites dans le plan stratégique sous l'action *Caractérisation faune et flore*;

ATTENDU QUE la protection de ce terrain est une étape décisive dans la protection des corridors naturels et de passages fauniques de part et d'autre de l'autoroute 10;

ATTENDU QUE la protection de cette propriété permettra de sécuriser l'investissement et d'encourager la construction d'infrastructures facilitant un déplacement sécuritaire de la faune dans un secteur névralgique de mouvement et de mortalité routière d'espèces fauniques;

ATTENDU QUE le coût total de la démarche préliminaire du projet de conservation de la propriété est de 7 100 \$;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée à la municipalité d'Austin est de 5 000 \$;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice financier 2017.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J-P Naud
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil accorde à Corridor Appalachien une aide financière de 5 000 \$ à même le poste budgétaire *Caractérisation faune et flore* pour défrayer une partie des coûts du projet de conservation de la propriété dans ce secteur névralgique du corridor faunique Austin-Orford dans le but que cette dernière soit protégée à perpétuité.

ADOPTÉE

2017-11-247

OFFRE DE SERVICE POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE (247)

ATTENDU QUE M. André Lauriault dépose une offre de service au taux horaire de 13 \$ pour le contrat d'entretien de la patinoire extérieure pour l'hiver 2017-2018;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait de la prestation des services des années précédentes de M. Lauriault.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil accepte l'offre de service de M. Lauriault pour le contrat d'entretien de la patinoire au taux horaire de 13 \$, toutes taxes et incidences incluses, jusqu'à concurrence de 6 000 \$ pour la saison 2017-2018, selon les clauses stipulées au contrat à intervenir et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-11-248

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES ET DES FOSSES DE RÉTENTION (248)

ATTENDU la résolution numéro 2017-10-229 concernant la demande de soumissions publiques pour le contrat de vidange, de transport et de traitement des boues des fosses septiques et des fosses de rétention pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021;

ATTENDU QUE les entrepreneurs ci-après ont déposé une soumission, à savoir :

Entrepreneur	Prix
Enviro5 Inc	(taxes comprises) 432 479,65 \$
Beauregard Environnement Ltée	435 596,06 \$
Gaudreau Environnement Inc	585 674,32 \$

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P-E. Guilbault
appuyé par le conseiller J-C. Duff**

2017-11-248

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le contrat pour la vidange, le transport et le traitement des boues des fosses septiques et des fosses de rétention pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Enviro5 Inc.**, au coût total de **432 479,65 \$** (taxes comprises);
3. le contrat soit adjugé conformément aux conditions plus amplement précisées par la soumission datée du 19 octobre 2017 et par le texte du contrat à intervenir, dont les documents de l'appel d'offres font partie intégrante;
4. la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer le contrat avec l'adjudicataire, pour et au nom de la municipalité d'Austin.

ADOPTÉE

2017-11-249

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (249)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par la conseillère I. Couture, l'assemblée est levée à 19h40.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière